

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-6-7

6^{ème} Commission

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

POLITIQUE DU TOURISME - SUBVENTION A ALSACE DESTINATION TOURISME POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DE LA NAVETTE DES CRETES 2021

Résumé : Dans le cadre de sa politique de soutien aux actions et animations touristiques, la Collectivité européenne d'Alsace a réceptionné une demande de subvention d'Alsace Destination Tourisme pour la promotion touristique de la Navette des Crêtes 2021.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à Alsace Destination Tourisme pour son plan de promotion et de communication touristique 2021 de la Navette des Crêtes ;

- d'approuver l'annexe financière 2021 à la convention-cadre de partenariat « Navettes des Crêtes » 2019-2021 et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien lors de sa réunion du 3 mai 2021.

1. La Navette des Crêtes

En circulation depuis 2001, la Navette des Crêtes constitue un produit touristique d'ensemble, combinant le transport en commun et la visite de la Grande Crête des Vosges.

Elle s'inscrit dans un programme plus global de valorisation de la Route et des sentiers des Crêtes conduit par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et destiné à créer une richesse économique pour les prestataires de la crête comme pour les vallées environnantes.

Ce projet, animé par le PNRBV, réunit en tant que partenaires et financeurs une dizaine d'intercommunalités, ainsi que l'Etat, la Région Grand Est, le Département des Vosges et la Collectivité européenne d'Alsace.

Alsace Destination Tourisme met en œuvre le plan de promotion et communication.

En 2017-2018, la Navette des Crêtes a fait l'objet d'une étude, financée par l'Etat et la Région. Suite à cela et au bilan de l'année 2019, plusieurs aménagements du dispositif ont été souhaités :

- L'augmentation de ses jours de fonctionnement, en les passant de 10 à 33 jours,
- L'extension du réseau à de nouveaux territoires partenaires dans le Département des Vosges,
- L'extension jusqu'au site du Grand Ballon,
- L'harmonisation tarifaire entre les liaisons,
- L'augmentation du tarif d'1 € par titre de transport (pass journée famille : 16 €, pass journée individuel : 7 €, ticket Route des Crêtes : 3 €), pour compenser l'actualisation annuelle du coût du transport.

En 2020, elle devait circuler du 18 juillet au 16 août, mais **sa circulation a été annulée**, car elle demandait une organisation technique difficile à mettre en œuvre à cause du lourd protocole sanitaire. Il y avait également un risque d'une faible fréquentation, qui engendrerait des dépenses publiques trop conséquentes.

2. Les Micro-aventures by Navette des Crêtes, en 2020

Malgré l'annulation de la Navette des Crêtes, **une attente forte de la clientèle d'habités s'est faite ressentir pour un dispositif de transport en commun sur les Crêtes.**

Le PNRBV et ADT ont alors travaillé sur la mise en place d'une nouvelle offre alternative plus adaptée aux contraintes sanitaires et plus organisée avec l'accompagnement de guides.

Ainsi, les Micro-aventures by Navette des Crêtes ont été imaginées avec la société de transport LK Tours et le Syndicat des Accompagnateurs en Montagne. Il s'agissait d'escapades clé en main comprenant le transport en autocar et une activité accompagnée, comme une randonnée thématique pédestre, à VTT ou en VAE, une course d'orientation, etc.

13 voyages ont été programmés entre le 19 juillet et le 30 août, mais seuls 4 voyages ont été assurés en raison d'un nombre de réservations insuffisant. Au total, on comptabilise 25 personnes, auxquelles il faut ajouter un groupe de 40 personnes qui a demandé à LK Tours d'organiser une journée d'excursion en septembre, soit un total de 65 participants.

En raison notamment d'une mise en place en un temps très court, **les Micro-Aventures by Navette des Crêtes n'ont pas rencontré le succès escompté**, avec une fréquentation faible et un seuil de rentabilité qui n'a pas été atteint pour le transporteur.

Cependant, elles ont permis d'expérimenter le concept. Les partenaires s'entendent pour continuer à proposer des micro-aventures en complément de la Navette des Crêtes. Il s'agira cependant de revoir certains critères, notamment au niveau des tarifs et de la typologie des produits.

Le Département du Haut-Rhin a contribué à hauteur de 5 000 €, utilisés dans le plan de promotion d'ADT pour ces Micro-aventures.

3. La circulation de la Navette en 2021

La Navette des Crêtes doit circuler 30 jours, du 17 juillet au 15 août 2021, sur les liaisons vallées – Route des Crêtes suivantes :

- Dessertes organisées par le PNRBV :
 - COLMAR – KAYSERSBERG – LAC BLANC
 - THANN – GRAND BALLON – MARKSTEIN
 - BOLLWILLER – GUEBWILLER – MARKSTEIN
 - La navette sur la Route des Crêtes

- Adaptations du réseau FLUO88 par la Région Grand Est :
 - EPINAL – GERARDMER
 - BRUYERES – GERARDMER
 - SAINT-DIE-DES-VOSGES – COL DE LA SCHLUCHT
 - REMIREMONT – LA BRESSE – COL DE LA SCHLUCHT
 - REMIREMONT – GERARDMER – MUNSTER

Les liaisons sont assurées par trois transporteurs (LK Kunegel, Launoy Tourisme, Tchizz Voyages) et déterminées aux départs des gares TER et TGV locales, en fonction des horaires de trains.

Les liaisons alsaciennes sont équipées pour transporter des vélos. Concernant les liaisons vosgiennes, seuls les autocars LK disposant des équipements adéquats circuleront sur la Crête. La nouvelle loi d'orientation des mobilités va rendre ceci obligatoire sur les nouveaux véhicules.

Un jour supplémentaire est proposé également, le 22 août, en relation avec l'organisation de la course de montagne « Les Crêtes Vosgiennes ».

4. La demande de subvention d'ADT pour le plan de communication touristique et l'annexe financière à la convention entre la CEA et le PNRBV

La Commission permanente du 14 février 2020 du Conseil départemental du Haut-Rhin a approuvé la convention-cadre de partenariat « Navettes des Crêtes » 2019-2021. Au titre de sa compétence tourisme, **la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour participer annuellement au financement des actions de communication touristique de la Navette des Crêtes**, sous maîtrise d'ouvrage d'Alsace Destination Tourisme.

Une annexe financière renouvelable annuellement s'ajoute à cette convention (cf. document joint). En 2021, elle doit être conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et le PNRBV.

Chaque année, un bilan est réalisé par le Parc et par ADT.

Les objectifs du plan de communication demeurent ambitieux, malgré les incertitudes et les difficultés qui perdurent avec la pandémie :

- Accroître la fréquentation de la navette pour améliorer la rentabilité du dispositif.
- Répondre à la forte attractivité de la montagne et des loisirs de plein air qui y sont pratiqués, en tentant de réduire le nombre de véhicules individuels sur les sommets.
- Cultiver et renforcer une image sans voiture de la destination Massif des Vosges.
- Augmenter la part de la clientèle touristique de proximité.

Le plan de communication a été établi en quatre points stratégiques et complémentaires :

- La création de nouveaux supports de communication sur la base du changement graphique engagé l'année dernière sur les Micro-Aventures, pour rajeunir le message et l'image de l'offre de transport.
- Une campagne média : partenariats radios, affichage dans les réseaux de transports urbains desservis par la navette, dans les Offices de Tourisme, les hébergements et les sites touristiques.
- Une campagne digitale : achat d'espaces sur le web en ciblant les randonneurs et les sportifs qui font des recherches sur les Vosges ou les Crêtes, actions sur les réseaux sociaux et référencement sur l'ensemble des sites partenaires.
- Des relations presse : rédaction d'un communiqué de presse en français et en allemand pour s'assurer de retombées dans la presse locale, partenariats avec des influenceurs.

Un programme de mise en tourisme accompagne le plan d'actions précité :

- Tous les Offices de Tourisme concernés sont mobilisés par ADT afin de les inciter à mettre en place des partenariats avec les acteurs de leur territoire et à préparer des activités « coups de cœur » avec la formalisation d'un cahier des inspirations. Une première rencontre a été organisée dès janvier 2021 pour les sensibiliser. Un kit de partenariat leur sera fourni.
- ADT proposera aussi un kit stand, composé d'oriflammes, pour promouvoir la navette sur l'ensemble des grands événements autorisés sur le Massif des Vosges (stand Massif, stand tenu par des Offices de Tourisme, etc.).
- ADT cherchera à mettre en place du sponsoring afin de financer des supports complémentaires.

Le budget de ces actions est identique à 2019 et 2020. Il est estimé à 31 250 € TTC : 25 000 € pour les actions, 6 250 € pour les frais de personnel liés à leur mise en œuvre.

La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée à hauteur de 5 000 €, au titre du soutien aux actions et animations touristiques, comme les années passées et comme le Département des Vosges. 15 000 € sont apportés par la Région Grand Est.

Financeurs	Participation (TTC)
Région Grand Est	15 000 €
Collectivité européenne d'Alsace	5 000 €
Département des Vosges	5 000 €
ADT	6 250 €
TOTAL	31 250 €

Ce montant de 5 000 € est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de 5 000 € à Alsace Destination Tourisme pour son plan de promotion et de communication touristique 2021 de la Navette des Crêtes ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan moral et financier de l'action ;
- De prélever les crédits correspondants sur les imputations suivantes : n° opération : P0590001 - chapitre : 65 - nature : 65748 - fonction : 633 ;

- D'approuver l'annexe financière 2021 à la convention-cadre de partenariat
« Navettes des Crêtes » 2019-2021 et de m'autoriser à la signer.
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY